



## Conseil d'administration

321<sup>e</sup> session, Genève, 13 juin 2014

GB.321/INS/11

Section institutionnelle

INS

Date: 11 juin 2014

Original: anglais

### ONZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

### Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

#### Nouvelle nomination

1. *Le bureau du Conseil d'administration recommande la nomination de M<sup>me</sup> Leila Azouri (Liban) comme membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations afin de remplir, pour une durée de trois ans, l'un des trois postes vacants au sein de cette commission.*

Une courte biographie de M<sup>me</sup> Azouri est jointe en annexe.

#### Dix-huitième Réunion régionale des Amériques (Lima, Pérou, 13-16 octobre 2014)

#### Invitation d'une organisation intergouvernementale

2. Outre les organisations intergouvernementales pour lesquelles des dispositions permanentes, approuvées par le Conseil d'administration, prévoient leur invitation automatique à la réunion, et les organisations intergouvernementales dont l'invitation a déjà été approuvée en mars 2014<sup>1</sup>, le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter le Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB) à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateur.

<sup>1</sup> Document GB.320/INS/16.

## Réunion d'experts concernant la convention n° 185 (Genève, 4-6 février 2015)

### Contexte

3. A sa 320<sup>e</sup> session (mars 2014), le Conseil d'administration a décidé:
- de convoquer une réunion associant experts maritimes et experts des visas, dans le cadre des ressources existantes, afin d'examiner la faisabilité et de réaliser une analyse coûts-avantages des diverses options envisageables, y compris celles exposées dans le document GB.320/LILS/5; ce document aborde les divers aspects de l'application de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, pour les Etats du pavillon, les Etats du port et les Etats pourvoyeurs de gens de mer, qu'ils aient ou non ratifié la convention, ainsi que pour les armateurs et les gens de mer;
  - d'examiner le résultat de la réunion au cours d'une prochaine session du Conseil d'administration; et
  - que le coût de la réunion, estimé à 356 100 dollars des Etats-Unis pour une composition de 16/16/16, serait financé, en premier lieu, par des économies réalisées dans la Partie I du budget ou, à défaut, dans la Partie II, étant entendu que, si par la suite cela s'avérait impossible, le Directeur général proposerait d'autres méthodes de financement ultérieurement au cours de la période biennale.

### Composition

4. Comme suite à la décision adoptée en mars par le Conseil d'administration, la réunion rassemblera 16 experts désignés après consultation des gouvernements, 16 experts employeurs désignés par le groupe des armateurs et 16 experts désignés par le groupe des gens de mer.
5. Afin d'aboutir à la désignation des 16 représentants gouvernementaux, les coordonnateurs régionaux ont été consultés<sup>2</sup> sur la base de la liste des pays proposés ci-dessous, classés par région, et le Directeur général a l'intention de contacter les quatre pays identifiés pour chacune des régions.

Amériques	Europe	Asie et Etats arabes	Afrique
Argentine	Allemagne	Australie	Afrique du Sud
Brésil *	Croatie *	République de Corée *	Bénin
Canada	Espagne *	Indonésie *	Kenya
Chili	France *	Japon	Madagascar *
Etats-Unis	Norvège	Jordanie *	Maurice *
Honduras	Pays-Bas	Philippines *	Nigéria *
Panama	Royaume-Uni	Vanuatu *	République du Congo *
Pérou	Fédération de Russie *	Yémen *	Sénégal

\* Ont ratifié la convention n° 185.

<sup>2</sup> Dans une communication adressée le 22 mai 2014.

6. Une liste de réserve sera établie avec les pays n'ayant pas été retenus sur la liste proposée pour faire partie des 16 représentants gouvernementaux. Les pays figurant sur la liste de réserve ainsi que tout autre pays intéressé pourront participer à leurs frais en qualité d'observateurs. Les organisations internationales intéressées seront également invitées à participer en qualité d'observatrices.



## Annexe

### M<sup>me</sup> Leila Azouri

M<sup>me</sup> Azouri, de nationalité libanaise, est née en 1947. Elle possède un doctorat en droit et enseigne à la faculté de droit et des sciences politiques de l'Université du Liban depuis 1976. Ses domaines d'action et d'intérêt sont centrés autour des droits de la femme dans le monde arabe. Elle siège au Conseil exécutif de la Commission nationale des femmes libanaises et elle est membre du comité juridique de sa Commission «Etudes et recherches». Elle préside la commission libanaise chargée de l'établissement des rapports soumis par le gouvernement libanais au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Elle a contribué en tant qu'expert juridique à une série d'études réalisées par l'Organisation de la femme arabe, une agence spécialisée gouvernementale de la Ligue arabe qui œuvre au renforcement de la coopération et de la coordination entre les pays arabes en faveur de l'amélioration du statut et du rôle des femmes dans la société.